

Mise à jour concernant le processus d'enregistrement

En référence à l'avis publié sur notre site Internet le 29/04/2021, le HCR Malte souhaite informer les personnes relevant de sa compétence qui ont soumis un formulaire d'enregistrement avant le 29/04/2021 que leurs coordonnées ont bien été prises en compte.

Si des programmes de solutions durables se présentent, ces personnes seront contactées pour compléter le processus d'enregistrement. Veuillez noter qu'il n'existe aucun programme de réinstallation depuis Malte vers quelque pays que ce soit.